

RAPPORT ADMINISTRATIF 2017¹

1 Introduction

Conformément à l'Article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2017.

2 Parties contractantes à la Convention

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 20 octobre 2017, les 51 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Ghana, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

3 Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 12 décembre 2016, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 20^e réunion extraordinaire de la Commission (Vilamoura, Portugal, 14-21 novembre 2016), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2016 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2016-2017, 1^e Partie (2016), Vol. 1*.

À l'issue de la notification, le Secrétariat a reçu la correspondance suivante qui a été diffusée à toutes les Parties contractantes :

- Objection de la Norvège à la *Recommandation de l'ICCAT destinée à compléter la Recommandation 14-04 de l'ICCAT amendant la Recommandation 13-07 de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 16-09].

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 12 juin 2017, à l'exception de la Rec. 16-09 qui est entrée en vigueur le 11 août 2017, conformément aux dispositions du paragraphe 3 a) de l'Article VIII de la Convention de l'ICCAT.

En mars 2017, suite à la réunion du groupe de travail sur l'espadon de la Méditerranée, le Secrétariat a procédé à un vote par correspondance concernant la proposition du groupe de travail de l'ICCAT établi conformément au paragraphe 3 de la Recommandation 16-05 de l'ICCAT. Ce vote concernait la clé d'allocation de l'ICCAT pour le stock d'espadon de la Méditerranée. La proposition a été adoptée et est incluse comme addendum à la *Recommandation de l'ICCAT pour remplacer la Recommandation 13-04 de l'ICCAT et établir un programme pluriannuel de rétablissement pour l'espadon de la Méditerranée* (Rec. 16-05).

¹ Données rapportées au 20 octobre 2017.

4 Réunions intersessions et Groupes de travail ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2017 :

- Réunion du groupe de travail sur l'espadon de la Méditerranée (*Madrid, Espagne, du 20 au 22 février 2017*)
- Réunion de préparation des données sur le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 6 au 11 mars 2017*)
- Réunion de préparation des données sur le requin-taupe bleu (*Madrid, Espagne, du 28 au 31 mars 2017*)
- Réunion de préparation des données sur l'espadon de l'Atlantique (*Madrid, Espagne, du 3 au 7 avril 2017*).
- Première réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières (*Madrid, Espagne, du 19 au 21 avril 2017*)
- Réunion intersessions du groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (*Miami, États-Unis, du 24 au 28 avril 2017*)
- Réunion du Groupe de travail de l'ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks (*Madrid, Espagne, du 8 au 12 mai 2017*).
- Réunion intersession du groupe d'espèces sur le germon (y compris évaluation du stock de germon de la Méditerranée) (*Madrid, Espagne, du 5 au 9 juin 2017*).
- Réunion d'évaluation des stocks de requin-taupe bleu (*Madrid, Espagne, du 12 au 16 juin 2017*)
- Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention (*Madrid, Espagne, 26 juin 2017*).
- Réunion du groupe de travail ad hoc chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT (*Madrid, Espagne, du 27 au 28 juin 2017*).
- Réunion du groupe de travail permanent de l'ICCAT pour renforcer le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (*Madrid, Espagne, du 29 au 30 juin 2017*).
- Réunion d'évaluation des stocks d'espadon de l'Atlantique (*Madrid, Espagne, du 3 au 7 juillet 2017*).
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (*Madrid, Espagne, du 10 au 14 juillet 2017*).
- Réunion d'évaluation des stocks de thon rouge (*Madrid, Espagne, du 20 au 28 juillet 2017*)
- Réunion intersession du groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux (*Madrid, Espagne, du 4 au 8 septembre 2017*)
- 3e réunion du groupe de travail *ad hoc* sur les DCP (*Madrid, Espagne, du 11 au 12 septembre 2017*).
- Réunions des groupes d'espèces du SCRS (*Madrid, Espagne, du 25 au 29 septembre 2017*)
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (*Madrid, Espagne, du 2 au 6 octobre 2017*).
- Réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (*Madrid, Espagne, du 9 au 10 octobre 2017*).

5 Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (**STF_201/2017 – Annexe 1** au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Premier atelier régional de pré-évaluation sur les prises accessoires d'oiseaux de mer (*Parc national Kruger, Afrique du Sud, du 23 février au 1er mars 2017*)
- Atelier du Réseau thonier d'application (*Vigo, Espagne, du 27 au 31 mars 2017*)
- Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions aux pêcheries) de l'Organisation mondiale du commerce (*Genève, Suisse, 27 mars 2017*).
- Conférence ministérielle sur la pêche en Méditerranée (*Floriana, Malta, du 29 au 30 mars 2017*).
- Présentation de l'ICCAT à l'Université de Shanghai (*Shanghai, Chine, du 7 au 14 mai 2017*)
- Troisième session du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 de l'Assemblée générale aux fins de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (*New York, États-Unis, du 27 mars au 7 avril 2017*)

- Première réunion des Parties à l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port (*Oslo, Norvège, du 29 au 31 mai 2017*).
- Conférence des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (*New York, États-Unis, du 5 au 9 juin 2017*)
- Quatrième réunion du Comité directeur du projet thonier ABNJ des océans communs (*Rome, Italie, du 11 au 13 juillet 2017*).
- La piraterie maritime au large du littoral atlantique africain : Ampleur et perspectives pour une lutte plus efficace – COMHAFAT (*Tanger, Maroc, du 18 au 19 septembre de 2017*).
- Groupe de travail (GT2) sur les pélagiques - MEDAC Conseil consultatif de la Méditerranée (*Palma de Mallorca, Espagne, du 10 au 11 octobre 2017*)
- 41^e Session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) (*Budva, Monténégro, du 16 au 20 octobre 2017*).
- Conférence « One-by-One Tuna Fisheries » (*Îles Faial Island, Açores, Portugal, du 16 au 18 octobre 2017*).
- Atelier de consultation et validation sur la mise au point d'un système électronique de suivi et de déclaration des informations (application e-MARIS) (*Le Cap, Afrique du Sud, 25-27 octobre 2017*)

6 Tirage au sort des marques

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les laboratoires nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. Pour appuyer ces programmes, l'ICCAT organise tous les ans un tirage au sort, assorti d'un prix de 500 USD.

Le dernier tirage au sort, qui s'est déroulé le 2 octobre 2017, a attribué des prix à trois marques correspondant aux catégories suivantes : thonidés mineurs, thonidés d'eaux tempérées et requins.

Les marques gagnantes étaient les suivantes :

- *Thonidés mineurs* : La marque gagnante porte le numéro ATP038795, qui a été récupérée sur une thonine commune (*Euthynnus alletteratus/LTA*) par un membre d'équipage d'un navire sénégalais, 81 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.
- *Thonidés d'eaux tempérées* : La marque gagnante porte le numéro AAB000926, qui a été récupérée sur un germon (*Thunnus alalunga/ALB*) par un ressortissant espagnol, 50 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.
- *Requins* : La marque gagnante porte le numéro 354658 et a été récupérée sur un requin peau bleue (*Prionace glauca/BSH*) par un ressortissant espagnol. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.

La catégorie des istiophoridés est restée vacante cette année.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Le tirage au sort additionnel soutenu par ce programme s'accompagnait de trois prix, deux prix de 500 euros et un prix de 1.000 euros pour les récupérations de marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus/BFT*) uniquement. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes:

- *1.000 euros* : La marque gagnante porte le numéro HM096670 et a été récupérée par un ressortissant croate, 119 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Slovénie.
- *500 euros* : la marque gagnante porte le numéro BYP074321 et a été récupérée par un ressortissant italien.
- *500 euros* : La marque gagnante porte le numéro BYP013344 et a été récupérée par un ressortissant espagnol.

Programme ICCAT de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)

Cette année, un tirage au sort supplémentaire, soutenu par ce Programme, a été une nouvelle fois réalisé et s'accompagnait d'un prix de 500 euros pour chacune des espèces principales appartenant à la catégorie de thonidés tropicaux. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes:

- Thon obèse (*Thunnus obesus*/BET) : La marque gagnante porte le numéro ATP038056 et a été récupérée par un membre d'équipage d'un navire de Côte d'Ivoire, 49 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.
- Listao (*Katsuwonus pelamis*/SKJ) : La marque gagnante porte le numéro ATP029772 et a été récupérée par un membre d'équipage d'un navire sénégalais, 27 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.
- Albacore (*Thunnus albacares*/YFT) : La marque gagnante porte le numéro ATP041228 et a été récupérée par un membre d'équipage d'un navire Côte d'Ivoire, 3 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.

7 Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2017, le Secrétaire exécutif a notifié à toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2017. Au mois de juillet 2017, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Ultérieurement, un deuxième rappel a été envoyé en septembre aux Parties contractantes qui n'avaient pris aucune mesure. Le tableau ci-après fait état des lettres envoyées et des Parties contractantes ayant des arriérés de contribution.

	Premier rappel Lettre du 19 juillet 2017	Deuxième rappel Lettre du 26 septembre 2017
Algérie	X	
Angola	X	X
Brésil	X	X
Cabo Verde	X	X
Côte d'Ivoire	X	
Curaçao	X	X
Égypte	X	X
Ghana	X	X
Guinée équatoriale	X	X
Guinée, Rép. de	X	X
Honduras	X	X
Liberia	X	X
Mauritanie	X	X
Namibie	X	X
Nicaragua	X	
Nigeria	X	X
Panama	X	X
St-Vincent-et-les-Grenadines	X	X
Sao Tomé-et-Principe	X	X
Sénégal	X	X
Sierra Leone	X	
Syrie, Rép. arabe	X	X
Royaume-Uni (territoires d'Outre-mer)	X	X
Uruguay	X	X
Vanuatu	X	
Venezuela	X	X

8 Publications du Secrétariat en 2017

En 2017, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2016-2017, la partie (2016), Volumes 1, 2, 3 et 4: anglais (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2016-2017, la partie (2016), Volumes 1, 2, 3 et 4: français (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2016-2017, la partie (2016), Volumes 1, 2, 3 et 4: espagnol (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Bulletin statistique N°43 (II), qui inclut les séries de capture par espèce et pays depuis 1950 jusqu'en 2015. Depuis 2013, la publication sur support papier est biennale et des mises à jour seront réalisées chaque année et publiées, en version électronique, sur la page web.
- Volume 73 du Recueil de documents scientifiques, qui contient neuf tomes. La publication est également disponible sur la page web de l'ICCAT.
- Volume 74 du Recueil de documents scientifiques, qui contient deux tomes. La publication est disponible sur la page web de l'ICCAT.
- Bulletin d'informations (février et septembre 2017).
- Cinquantième anniversaire de l'ICCAT. La publication est disponible sur support DVD.

9 Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

9.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif
Driss Meski

Secrétaire exécutif adjoint

Le 16 mai 2017, le Dr Miguel Neves dos Santos a été nommé Secrétaire exécutif adjoint. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre les Départements des statistiques et d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le Secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission.

Département de recherche et statistiques

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le Secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes. Le Secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques et qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, l'interface de l'utilisateur des bases de données, le contrôle de la qualité des données, l'extraction et la publication des données, la gestion du site Web, l'inventaire des marques, la préparation des rapports, la coordination avec le SCRS et la gestion de la technologie de l'information.

Les activités de recherche et de statistiques, sous la supervision du Coordinateur scientifique, sont réalisées par le Chef du Département, un Expert en dynamique des populations, un Analyste des données halieutiques, un Biostatisticien, deux Programmeurs de bases de données, un Technicien de programmation, un Gestionnaire du programme VMS et un Spécialiste en technologie de l'information. Le Dr Paul de Bruyn est le Chef du Département de recherche et de statistiques ainsi que le Coordinateur des captures accessoires. Le Dr Laurence Kell est responsable des activités liées à la coordination avec le SCRS en ce qui concerne les évaluations de stocks et d'autres thèmes scientifiques. Le Dr Mauricio Ortiz est responsable des activités liées à l'analyse des données sur les thonidés et les espèces apparentées incluses dans les bases de données de l'ICCAT. M. Carlos Palma est responsable des activités se rapportant à la création et à la maintenance des bases de données ; M. Carlos Mayor, qui vient d'être recruté en septembre 2017 après approbation du Président de l'ICCAT et de la Présidente du SCTACFAD, réalise des tâches de programmation et de développement des bases de données ; M. Juan Carlos Muñoz est Programmeur de bases de données, M. Juan Luis Gallego est Technicien de programmation, M. Alberto Parrilla est Gestionnaire du programme VMS et M. Jesús Fiz est le Spécialiste en technologie de l'information.

Département d'application

Ces dernières années, la Commission a adopté de plus en plus de Recommandations et de Résolutions qui impliquent la soumission par les CPC de divers types d'informations, tels que les listes des navires, les informations d'application etc. Ce Département assimile et transmet un grand volume d'information. Parmi ses principales tâches, il élabore les tableaux d'application, il met en œuvre le Programme régional d'observateurs pour les transbordements et pour le thon rouge, il maintient les listes des navires, l'inventaire des accords d'affrètement entre les bateaux, les rapports d'engraissement de thon rouge, les données et la validation des Programmes de documents statistiques de l'ICCAT et les Programmes de documentation des captures de thon rouge, les recueils de réglementation de gestion, les demandes de statut de coopérant, les demandes de statut d'observateurs, les rapports annuels et les questions relatives à l'application. Le département est supervisé par le Secrétaire exécutif et il est composé de Mme Jenny Cheatle, Chef du Département, de Mme Carmen Ochoa de Michelena et du Dr M'Hamed Idrissi, coordinateurs des questions d'application, ainsi que de Mme Aldana Vieito, chargée de la saisie des données.

Département de traduction et de publications

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception de la page web. Ce département est coordonné par le Dr Neves dos Santos et est composé de six traductrices : Mmes Rebecca Campoy, Karen Donovan, Christine Peyre, Dorothee Pinet, María Isabel de Andrés et María José García-Orad.

Département financier et administratif

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du Secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et le contrôle du budget, la comptabilité, de l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du Secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, de la gestion de l'information sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : M. Juan Antonio Moreno, Chef de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département, M. Cristóbal García (Chargé des photocopies et de la bibliothèque), M. Pablo Herranz (Assistant administratif), Mme África Martín (Aide comptable), Mme Ana Martínez (Aide comptable), M. Juan Ángel Moreno (Chargé des photocopies et du courrier), Mme Esther Peña (Secrétaire administrative) et Mme Gisela Porto (Assistante administrative du Secrétaire exécutif).

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Antonio Di Natale (Coordinateur), Mme Stasa Tensek (Coordinatrice adjointe) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)

Le programme, qui a débuté en 2015, a pour objectifs de contribuer à la collecte des données et à l'amélioration de l'information pour les évaluations de stocks de thonidés tropicaux, dans le but de formuler un avis scientifique fondé sur des preuves en ce qui concerne la gestion de ces espèces de thonidés. Le programme va recueillir, compiler et analyser les données de marquage et de récupération des marques des principales espèces de thonidés tropicaux de l'Atlantique, comme le listao, le thon obèse et l'albacore. Il s'est fixé pour objectif de marquer au moins 120.000 spécimens en cinq ans avec des marques conventionnelles et électroniques. Parmi les activités, on peut citer l'affrètement des navires de pêche professionnels, le déploiement d'équipes chargées de l'apposition et de la récupération des marques, la collecte des données, l'interprétation scientifique, la conception et la réalisation de cours de formation et la promotion de campagnes de sensibilisation pour favoriser la récupération des marques. Afin de mettre en œuvre ces activités, les personnes suivantes ont été recrutées : Dr Doug Beare (Coordinateur), M. Pedro Güemes (Coordinateur de la récupération des marques et de la publicité), M. Jesús García (spécialiste en bases de données et pages web), Mme Seynabou Kebe (Responsable administrative et financière) et M. Ricardo Pastor (Comptable).

9.2 Nouveaux recrutements

En septembre 2017, M. Carlos Mayor a été recruté pour réaliser des tâches de programmation et de développement de bases de données au sein du département de recherche et statistiques. Ce recrutement a été fait après approbation du Président de l'ICCAT et de la Présidente du STACFAD.

Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)

En août 2017, M. Jesús García a été recruté comme spécialiste en bases de données et pages web.

9.3 Futurs recrutements

Lors de sa réunion de 2016, la Commission a adopté une procédure de sélection du prochain Secrétaire exécutif. Au mois de décembre, un avis de vacance du nouveau Secrétaire exécutif de l'ICCAT a été diffusé dans lequel une description résumée du poste était incluse ainsi que les qualifications exigées et les procédures de nomination. Les candidatures pouvaient être présentées jusqu'au 1er avril 2017. Le Président de la Commission a reçu huit candidatures pour ce poste. Conformément aux procédures convenues, les huit candidatures ont été examinées par le Comité de sélection qui a conclu que trois d'entre elles ne remplissaient pas les exigences établies dans l'avis de vacance. Le Président de la Commission a pris contact avec les cinq candidats présélectionnés afin de les convoquer pour entretien pendant la réunion de la Commission.

10 Statuts et Règlement du personnel

10.1 Proposition du Secrétariat en vue d'amender les Statuts et Règlement du personnel

Il est proposé de modifier l'article 33, « Cessation de service en cas de retraite », afin de s'adapter aux normes des statuts et du règlement du personnel en vigueur de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et aux normes nationales en vigueur pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux assujettis au système public de sécurité sociale du pays de destination. Le nouveau libellé de cet article serait le suivant :

- 33.1. « *Les fonctionnaires ne seront pas en service actif après ~~65~~ 62 ans, à moins que le Secrétaire exécutif, et la Commission dans le cas de ce dernier, dans l'intérêt de l'Organisation, prolonge l'âge limite dans des cas exceptionnels. Normalement, cette prolongation sera d'une année. Néanmoins, les fonctionnaires pourront choisir de prendre leur retraite à partir de 60 ans. Néanmoins, les membres du personnel assujettis au système public de sécurité sociale espagnole pourront allonger l'âge de la retraite obligatoire conformément à la réglementation en vigueur du régime général de la sécurité sociale espagnole. recrutés avant 1993 seront exemptés de la disposition concernant la retraite obligatoire pendant trois ans à partir de la date finale effective des Statuts révisés du personnel (c'est-à-dire novembre 1995).* »

11 Autres questions

11.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21], afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions du Comité scientifique. Les deux contributions reçues en 2017 s'élèvent à 42.350,00 euros et à 8.420,00 euros.

En 2006, les États-Unis ont envoyé des fonds aux fins de la création du fonds pour l'interdiction des filets dérivants et contribuer ainsi à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04]. Compte tenu du fait que toutes les CPC ont mis en œuvre la recommandation, les États-Unis ont décidé que le solde serait utilisé pour appuyer l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines conformément à la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 10-09 sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT* [Rec. 13-11]. Le solde s'élève actuellement à 2.400,63 euros.

Au mois d'avril 2016, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06] a été reconduit. En 2017, ce programme a été financé par les contributions volontaires du Belize, de la Chine (République populaire de), de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, du Sénégal, de Saint Vincent et les Grenadines et du Taipei chinois et sa gestion continue d'être assurée par le Secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2017 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, la délégation des États-Unis a effectué plusieurs versements pour le Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement. La contribution reçue en 2017 s'élevait à 21.175,00 euros.

A la 16ème Réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa septième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire par le Canada, la République populaire de Chine, les États-Unis, l'Islande, le Japon, la Libye, le Maroc, la Norvège, la Tunisie, la Turquie et le Taipei chinois.

Après le Projet ICCAT/Japon d'amélioration des données et de la gestion qui a été mis en œuvre de 2009 à 2014, un nouveau projet spécial a vu le jour, financé par le Gouvernement du Japon, pour une durée de cinq ans, en vue de renforcer les capacités ; il s'agit du *Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP)*. Son principal objectif est d'aider les CPC en développement de l'ICCAT à remplir leurs obligations en matière de collecte et de transmission des données, ainsi qu'à mettre efficacement en œuvre les mesures de l'ICCAT.

En mai 2017, le Secrétariat a reçu un apport de 18.412,63 euros de la République populaire de Chine en vue de la poursuite des activités du fonds spécial pour les données - République populaire de Chine.

Après l'approbation en 2014 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14), le Secrétariat, outre l'allocation de 200.000,00 euros dont il dispose au titre de 2017 à charge du fonds de roulement, a reçu une contribution volontaire de la Norvège de 22.153,11 euros, une contribution des États-Unis de 12.630,00 euros et deux de l'Union européenne (52.500,00 euros et 16.206,35 euros) à travers le fonds de l'Union européenne pour le renforcement des capacités.

En 2013, le Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a envoyé au mois de mars 2017, une contribution volontaire à hauteur de 17.382,00 €.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement.

Le 30 juin 2015, le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Le contrat a une durée de cinq ans, avec possibilité d'extension de 18 mois pour l'analyse des données et il dispose d'un budget de 15.000.000,00 euros ; sur ce montant, l'Union européenne financera un maximum de 13.480.000,00 euros (90%). Les 10% restants devront être assumés par l'ICCAT ou par les CPC de l'ICCAT. En 2017, le programme a reçu des contributions volontaires de l'Union européenne (4.504.734,00 euros), des États-Unis (20.352,00 euros et 12.630,00 euros), du Canada (94.388,21 euros), du Taipei chinois (5.000,00 euros) et du fonds de roulement de l'ICCAT (345.578,99 euros).

En mars 2017, le fonds de la Tunisie pour la participation aux réunions de l'ICCAT a été créé. À cette fin, la Tunisie a envoyé plusieurs contributions qui s'élèvent au total à 30.000,15 euros.

En juillet 2017, un contrat a été signé avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour financer les frais de la réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance. Le premier versement reçu s'élevait à 16.194,00 euros.

Au mois d'août 2017, le Secrétariat a reçu une contribution des États-Unis (16.940,00 euros) afin de contribuer aux activités menées dans le cadre de la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* (Rec. 14-08).

Au mois d'avril 2017, un contrat a été signé avec l'Union européenne en vue de développer un projet entre les scientifiques ghanéens et l'IRD dans le but d'achever le développement du programme T3+ nécessaire au traitement global des statistiques du Ghana. La contribution volontaire qui a été reçue s'élève à 24.710,00 euros.

En août 2017, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée d'un an, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* (Rec. 14-08), de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14] et plusieurs cours de renforcement de la capacité pour les scientifiques et gestionnaires sur les évaluations des stratégies de gestion (MSE). Une contribution volontaire de 112.000,00 euros a été reçue à cet égard.

11.2 Auditeurs

L'audit de 2017 sera le dernier réalisé par le cabinet d'audit actuel, Grant Thornton, S.L.P, c'est pourquoi le Secrétariat prendra contact, en 2018, avec de nouveaux cabinets pour effectuer une présélection qui sera présentée à la Commission à sa prochaine réunion afin qu'elle élise les auditeurs pour les cinq prochaines années.